



ANNONAY – VALLEE DU RHONE

REGLEMENT DES JEUX

Jeux ANTENNES – SMS - INTERNET avec CHERIE FM Annonay et Tournon»

Article 1 : Présentation

La SARL CPAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annonay sous le n° 339757000, ayant son siège social à ANNONAY (07100), 9 place des Cordeliers, organise tout au long de l'année des jeux sur CHERIE FM ANNONAY VALLEE DU RHÔNE et TOURNON, sur www.cfmannonay.fr , www.cfmtournon.fr et par SMS.

Article 2 : Conditions de participation

Ces jeux sont gratuits, sans obligation d'achat et ouverts à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation et leur famille.

Une seule personne par foyer résidant à la même adresse sera autorisée à participer aux jeux.

- **Un délai de carence de 90 jours est imposé aux gagnants.**
- **La remise du lot se fera uniquement sous présentation d'un justificatif validant l'identité du gagnant.**
- **Le gagnant dispose d'un délai de un mois pour retirer son lot avant sa remise en jeu**
- **Possibilité d'envoyer le lot à la demande du gagnant, Chérie FM se reverse le droit de refuser selon la nature du lot et sa valeur.**
Chérie FM ne sera pas tenue responsable des défaillances liées à l'acheminement postal du lot envoyé au gagnant..
- **Aucune compensation ne sera faite au gagnant en cas d'annulation ou de non profit du lot.**

COMMUNICATION ET PUBLICITE ARDECHE NORD

Sarl au capital de 45 720 € - Siret 339 757 726 00023 – RCS Annonay – APE 922 A

SIÈGE SOCIAL : 9, PLACE DES CORDELIERS – 07100 ANNONAY – TEL 04 75 67 03 72 – FAX 04 75 67 93 01
CHÉRIE FM TOURNON / 10 RUE THIERS 07300 TOURNON SUR RHONE – TEL 04 75 07 05 05 – FAX 04 75 08 95 14

Adresse mail : contact@cfmannonay.fr

www.cfmannonay.fr / www.cfmtournon.fr



ANNONAY – VALLEE DU RHONE

La SARL CPAN se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement.

Le fait de participer implique l'accord sans réserve des participants aux clauses du règlement.

Article 3 : Désignation des gagnants

Le gagnant ou les gagnants seront informés directement par l'animateur par téléphone et passeront en direct sur l'antenne de Chérie fm Annonay ou Tournon (à la demande de l'animateur)

Le ou les gagnants autorisent, sauf avis contraire, toute exploitation promotionnelle interne ou externe à titre gratuit qui pourrait être faite par les organisateurs de leurs noms et de leurs images.

Article 4 : Incidents

La Sarl CPAN se réserve le droit d'annuler, de modifier, différer, interrompre ou proroger les jeux si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait.

Article 5 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Philippe Arnaud, Huissier de Justice, montée du Savel 07100 Annonay et est disponible gratuitement à nos bureaux :

Chérie fm 9 place des Cordeliers 07100 Annonay

Chérie fm 10 rue de Thiers 07300 Tournon sur Rhône

La remise ou l'envoi dudit règlement est gratuit.

Tout participant peut demander le remboursement au tarif économique des frais d'affranchissement de la demande de règlement (tarif en vigueur à la date de la demande).

COMMUNICATION ET PUBLICITE ARDECHE NORD

Sarl au capital de 45 720 € - Siret 339 757 726 00023 – RCS Annonay – APE 922 A

SIEGE SOCIAL : 9, PLACE DES CORDELIERS – 07100 ANNONAY – TEL 04 75 67 03 72 – FAX 04 75 67 93 01
CHERIE FM TOURNON / 10 RUE THIERS 07300 TOURNON SUR RHONE – TEL 04 75 07 05 05 – FAX 04 75 08 95 14

Adresse mail : contact@cfmannonay.fr

www.cfmannonay.fr / www.cfmtournon.fr